

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA VIENNE
SÉANCE DU 29 FEVRIER 2016.

L'an deux mil seize, le vingt neuf février,

Nombre de conseillers :

- en exercice : 22
- présents : 16
- votants : 18

Le Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures, à la direction départementale du service d'incendie et de secours de la Vienne sous la présidence de Madame Marie-Jeanne BELLAMY.

Date de convocation du conseil d'administration : 25 janvier 2016.

N° 2016-2-J

Présents :

Monsieur Stanislas ALFONSI, directeur de cabinet de Madame la Préfète de la Vienne.

OBJET :

**RÉFORME ET
VENTE
DE GRÉ A GRÉ
D'UN CONTRÔLEUR
DE DÉBIT
D'OCCASION À LA
COMMUNE DE
MONTMORILLON**

Mesdames Marie-Jeanne BELLAMY, Marie-Renée DESROSES, Karine JOURNEAU, Pascale MOREAU, Lydie NOIRAUT, Véronique WUYTS-LEPAREUX ; Messieurs Gilbert BEAUJANEAU, Jean-Daniel BLUSSEAU, Henri COLIN, Benoît COQUELET, Michel GINGREAU, Abderrazak HALLOUMI, Jean-Louis LEDEUX, Alain PICHON, Édouard RENAUD, Jean-Marie ROUSSE, membres du conseil d'administration.

Assistaient à la séance avec voix consultative :

Colonel Matthieu MAIRESSE, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Vienne ; Colonel Etienne LEROY, médecin-chef ; Capitaine Eric PASQUET, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Vienne ; Lieutenant Pascal QUINQUENEAU, Adjudant Stéphane DESROCHES, Adjudant Anthony LAMY, représentants des sapeurs-pompiers ;

Assistaient également à la séance :

Lieutenant-colonel Jérôme GERBEAUX, directeur départemental adjoint ; Lieutenant-colonel Michel GENTILLEAU, chef du pôle compétences et moyens opérationnels ; Lieutenant-colonel David MAILLEFAUD, chef du pôle mise en œuvre opérationnelle ; Monsieur Olivier PICHOT, payeur départemental ; Monsieur Eric DROUAULT, chef du pôle administration-finances ; Madame Nathalie ALEXANDRE, chef du pôle adjoint administration-finances.

Absents excusés :

Mesdames Isabelle BARREAU-ENON, Rose-Marie BERTAUD, Anne-Florence BOURAT, Joëlle PELTIER, Séverine SAINT-PÉ, Messieurs Jean-Pierre ABELIN, François BOCK, Philippe BROTTIER, Michel BUGNET, Dominique CLÉMENT, Olivier KIRCH, Gilles MORISSEAU, Benoît PRINCAY, Daniel TREMBLAIS.

**DOMAINE
FINANCES**

MOTS CLES

Contrôleur de débit-
débitmètre - défense
extérieure contre
l'incendie – contrôleur de
débit – vente de gré à
gré

**SERVICE
EMETTEUR
PREVISION**

Pouvoirs :

Madame Joëlle PELTIER, pouvoir donné à Monsieur Abderrazak HALLOUMI ; Monsieur Dominique CLÉMENT, pouvoir donné à Madame Marie-Jeanne BELLAMY.

Résultat du vote :

- voix « pour » : 18
- voix « contre » : 0
- abstentions : 0

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1424-24 et suivants ;

Accusé de réception en préfecture
086-288600224-20160229-CA_2016-2-J-DE
Date de télétransmission : 01/03/2016
Date de réception préfecture : 01/03/2016

Vu le décret 2015-2035 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie,

Vu l'arrêté du 15 décembre 2015 relatif au référentiel national de défense extérieure contre l'incendie,

Considérant les motifs invoqués dans le rapport introductif de Madame la Présidente repris ci-après :

Les contrôles fonctionnels obligatoires de débit-pression des bouches et poteaux d'incendie n'incombent plus aux SDIS. Par conséquent, les 6 contrôleurs de débit du SDIS ne seront plus utilisés que dans le cadre de la reconnaissance opérationnelle des points d'eau incendie qui reste à la charge du SDIS.

Le contrôleur de débit de marque PONSTRONIC acquis en 2010 identifié « D674 » n'a plus d'utilité par rapport à l'usage auquel il était destiné. Néanmoins, son état général permet d'envisager sa vente.

Par voie de conséquence, l'établissement public envisage de le réformer.

Par courrier en date du 22 décembre 2015, Monsieur le Maire de Montmorillon, dans le cadre de ses nouvelles obligations en matière de défense extérieure contre l'incendie, souhaite acquérir un contrôleur de débit auprès du SDIS.

Conformément à la délibération N° 2008-3-E portant règlement de vente des véhicules et engins du SDIS, il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir autoriser la cession à titre onéreux d'un contrôleur de débit de marque PONSTRONIC identifié « D674 » à la commune de Montmorillon au prix de 2 000 euros.

Le lot cédé comprendra outre le débitmètre :

- un chargeur électrique,
- un tuyau de diamètre 100 mm,
- une clé de poteau,
- 2 clés tricoises,
- une caisse en bois pour le stockage de l'ensemble.

Madame la présidente propose donc au Conseil d'administration d'approuver la réforme du contrôleur de débit de marque PONSTRONIC acquis en 2010 identifié « D674 » et sa vente de gré à gré à la commune de Montmorillon pour la somme de deux mille euros (2 000 €).

Elle sollicite par ailleurs l'autorisation de signer tous les actes et documents dans le cadre de cette vente.

Après en avoir délibéré,

AUTORISE

- La réforme du contrôleur de débit de marque PONSTRONIC acquis en 2010 identifié « D674 » ;
- La vente de gré à gré de ce matériel à la commune de Montmorillon pour la somme de deux mille euros (2 000 €) ;
- Madame la Présidente à signer tous les actes et documents dans le cadre de cette vente.

Fait et délibéré à la direction départementale du service d'incendie et de secours de la Vienne, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme, le 29 février 2016.

La Présidente du conseil d'administration,



Mme Marie-Jeanne BELLAMY